

Politique de promotion en direction des congressistes : intervention dans le cadre du colloque de la fédération des écomusées et musées de sociétés

Rapporteur : M. Le Président

AVIS			
Commission n° 11		Bureau	
séance du 28/08/02	favorable	séance du 29/11/02	favorable

La commission a été saisie par la FEMS Fédération des Ecomusées et Musées de Sociétés pour une demande de subvention pour l'organisation d'un colloque à Besançon les 6, 7 et 8 novembre prochains.

La Fédération des Ecomusées et Musées de Sociétés, anime depuis 10 ans un réseau national de plus de 200 musées et écomusées, témoins des cultures urbaines et rurales, des techniques artisanales et industrielles. Ces musées se distinguent des autres musées par le patrimoine qu'ils conservent et leur fort ancrage dans les territoires où s'inscrivent leurs actions.

Le colloque, à partir d'un état des lieux de l'action des écomusées et musées de société depuis les années 70, de diverses expériences et témoignages, tentera de répondre aux interrogations actuelles et notamment à la question : quelle place, quelle contribution pour ces musées dans les territoires de demain (issus des nouvelles politique de développement territorial : Pays, agglomérations,...)

Au programme du colloque sont prévues les visites notamment du Musée Comtois de la Citadelle et du Musée de Nancray, structures qui appartiennent au réseau des écomusées et musées de société. Ces équipements sont soutenus par la CAGB au titre des équipements d'intérêt communautaire.

La commission tourisme, directement concernée par le thème du colloque, à travers son action en direction de la Citadelle et du Musée de Nancray, a souhaité que la CAGB puisse intervenir dans le cadre de la politique arrêtée en faveur de la promotion touristique de l'agglomération auprès des congressistes.

Il est proposé que la CAGB intervienne sur la prise en charge des entrées pour les congressistes au Musée comtois et au Musée de plein air des maisons comtoises de Nancray et du transport sur ces sites :

- sous forme d'une subvention accordée à la FEMS pour le transport sur les sites et l'entrée au Musée Comtois (pris en charge par la FEMS) d'un montant de 380 € euros
- sous forme d'une prise en charge directe des entrées et de la visite guidée au Musée de plein air des maisons comtoises de Nancray pour un montant de 240 euros.

soit un coût total de 620 euros.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté valide ces propositions.

Pour extrait conforme,

Le Président